

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi 15 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle Multiculturelle de Grâce, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; BUHE Thierry ; COCGUEN Marie-Jo ; CRESSON-BRASSART Christèle ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; Naudin Christian ; RADENNEN-PAGEOT Annick ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents excusés :**

CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; GENETAY Stéphanie ; LE MEAUX Vincent.

**Administrateurs absents :**

BUTEL Pierre-Yves ; INDERBITZIN Laure-Line.

**Administrateurs absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Guy CROISSANT ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry BUHE.

En exercice : **25**  
Présents : **19**  
Absents : **06**  
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **08 octobre 2020**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 42/10/2020

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EHPAD LES MAGNOLIAS - VACANCE DE POSTE  
AGENT SOCIAL DE SOINS – 28 HEURES PAR SEMAINE

Un Agent ayant été déclaré en invalidité, par avis favorable de la CNRACL en date du 03/08/2020, ce poste d'Agent Social de Soins qu'il occupait devient vacant.

Par conséquent, la Vice-Présidente demande l'autorisation au Conseil d'Administration de procéder à la vacance de poste et de procéder aux opérations de recrutement.

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1511-4-1 et L1512-33,*  
*Vu le code de l'action sociale et des familles,*  
*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*  
*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

Lecture entendue et après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

**AUTORISE la Vice-Présidente à,**

- **Procéder à la vacance de poste.**
- **Procéder aux opérations de recrutement.**

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le 27/10/2020  
et de publication le 27/10/2020  
Le Président,



Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,  
Claudine Guillou

